UNNSS

51 - Tir Sportif

Mise à jour : 8 octobre 2017





Sommaire

Introduction	Page 3
I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible	Page 4
II. Pour un sport scolaire innovant	Page 12
III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable	Page 15
Membres CMN	Page 19
Annexes	Page 20



Introduction

La règlementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Tir Sportif a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité,** les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intégre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable l'année scolaire 2017 - 2018, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

⁻ ni les championnats de France des LP (UN seul LP pourra être récompensé)



Page 3 sur 16 8 octobre 2017

¹ Cette disposition ne concerne:

⁻ ni les championnats de France sport partagé



Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2018

Benjamins	nés en 2005 2006 et 2007
Minimes	nés en 2003 et 2004
Cadets	nés en 2001 et 2002
Juniors	nés en 1999 et 2000
Seniors	nés en 1998 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif²,
- Parapente.

2018

Page 4 sur 16 8 octobre 2017

^{2 « 5}º Pour les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé, une attention particulière est portée sur :

^{«-}l'examen neurologique et de la santé mentale ;

^{«-}l'acuité auditive et l'examen du membre supérieur dominant pour le biathlon ;

^{«-}l'examen du rachis chez les mineurs pour les tireurs debout dans la discipline du tir ;

Championnat de France UNSS Excellence Tir Sportif

Conditions de participation

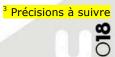
Toutes les Équipes sont en championnat Excellence

	COLLÈGES	LYCÉES		
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins	Minimes		
	Minimes	Cadets		
	Cadets	Juniors		
	A Committee of the Comm	Seniors		
	Les Benjamins peuvent tirer avec	Les tireurs doivent tirer sans appui ni		
	assistance modulable	assistance		
	Vêtements « spécifiques Tir » autorisés sa	uf en benjamins pour lesquels seul 1 gant		
est autorisé				
COMPOSITION DES	2 tireurs			
ÉQUIPES	Mixité a	Mixité autorisée		
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par ACADÉMIE qualifiée (UN seul pour les collèges et les lycées)			
	Niveau académique minimum			
	Il peut être d'une autre association sportiv	e		
	Il ne peut pas être compétiteur			
	En cas d'absence, les associations sportiv	ves concernées ne pourront pas participer		
	aux Championnats de France			
JEUNE COACH	1 Jeune coach obligatoire intégré à l'équipe	<mark>e³</mark>		
	Il est compétiteur			
	Une équipe sans jeune coach sera déclassé			
RÈGLEMENT	Règlement FFTir 2018 et UNSS (en ligne su	ur OPUSS)		
FORMULE	Relais 4 x 20 coups en 2 heures			
	\			
MODALITÉS DE	2 équipes par d'académie sont qualifiées, après accord de la commission de			
QUALIFICATION	qualification			
	Repêchages possibles			
NOMBRE D'EQUIPES	65 équipes maximum			
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France Excellence Collèges e	n carabine		
	Champion de France Excellence Collèges e			
	Champion de France Excellence Lycées en	carabine		
	Champion de France Excellence Lycées en	pistolet		
	Champion de France Excellence LP en cara	bine		
	Champion de France Excellence LP en pisto	olet		

<u>Précisions Réglementaires</u>

- Deux disciplines : Carabine - Pistolet

La participation à un championnat d'académie est OBLIGATOIRE.



Page 5 sur 16 8 octobre 2017

Championnat de France UNSS Para-tir Sportif

Conditions de Participation

Tous les tireurs avec un certificat MDPH sont autorisés à participer.

D'ici à 2019, des compétitions spécifiques seront organisées.

Selon les engagés, des formules de compétition seront proposées lors des championnats de France, et un titre Collèges et un titre Lycées seront décernés.



Page 6 sur 16 8 octobre 2017

<u>Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Tir Sportif</u>

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors du championnat de France.

Textes de Référence :

- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012
- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

<u>Modalités</u>

- pas de qualification spécifique,
- un classement général commun est établi,
- parmi les LP classés, déterminer les 3 premiers pour décerner les titres de Champion de France des LP, $2^{\grave{e}me}$, $3^{\grave{e}me}$,
- reclasser les Lycées en conséquence.

Exemple

- Classement général,
 - 1^{er} LP 1
 - 2^{ème} Lycée A
 - 3^{ème} Lycée B
 - 4^{ème} Lycée C
 - 5^{ème} LP 2

sont prononcés lors du protocole

- CF Lycée 1^{er} Lycée A
 2^{ème} Lycée B
 3^{ème} Lycée C
 éventuellement
- CF LP 1^{er} LP 1
 2^{ème} LP 2
 éventuellement

Protocole

Toutes les précisions concernant l'organisation des protocoles sont inscrites dans les Cahiers des Charges à destination des organisateurs.

Seule la filière équipe établissement est concernée, sauf sports où il n'y a qu'un niveau de compétition.



Page 7 sur 16 8 octobre 2017

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats académiques par les services régionaux:

- 14 mars 2018 avant 8h

Après les dates limites de transmission des qualifications académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir:

- 23 décembre 2017

Même si la non-saisie des élèves des Sections Sportives Scolaires n'a pas de conséquence directe sur la participation aux Championnats de France de Tir Sportif, la saisie permet de recenser le nombre de ces Sections Sportives Scolaires et leurs effectifs de façon précise.



Page 8 sur 16 8 octobre 2017



Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Innovation

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés. La découverte du Tir Sportif peut se faire à l'occasion de raids multi-activités.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Animations possibles

- circuit ludique
- tir laser
- tir sur Scatt
- parrainage par un athlète de haut niveau
- démonstrations d'autres disciplines
- quizz
-

<u>Développement Durable</u>

Les Championnats de France respecteront la charte du développement durable, contenue dans le label proposé par le CNOSF « Développement durable, le sport s'engage »: chaque membre de l'organisation, ainsi que tous les participants et accompagnateurs, devront veiller à la maîtrise du développement durable à travers les différents aspects de cet évènement :

- maîtrise et diminution des transports : co-voiturage et navettes de bus, repas et compétition sur le même site,
- maîtrise de la restauration « durable »: produits locaux, si possible bio,
- maîtrise et limitation des déchets : produits recyclables, vaisselle réutilisable, tri sélectif...
- sensibilisation et information des participants à la maîtrise de l'environnement et au développement durable,
-

International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque rencontre se terminera de la façon suivante :

- À la fin de chaque épreuve les concurrents s'applaudiront.

Textes de Référence :

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Sécurité

Textes de Référence :

- Règlement médical UNSS
- LC Sécurité



Page 9 sur 16 8 octobre 2017



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national



de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFTir

La Commission Mixte Nationale va mettre en œuvre des passerelles durant le PNDSS 2016 - 2020.

4. <u>Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2016-2017)</u>

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

5. Les Jeunes coaches

En référence au bulletin officiel de l'Éducation Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coachs – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ».

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coachs et des jeunes arbitres seront développées ».

- Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (tee shirt Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.

2018

Page 11 sur 16 8 octobre 2017

- Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré à l'équipe et doit être repéré (tee shirt Maif orange).
- Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (tee short Maif orange) et doit être repéré.

NB:

- Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.
- Une équipe sans jeune coach sera déclassée.
- Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge / Jeune Arbitre de l'activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint de l'animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

HORS MATCH/COMPÉTITION		PENDANT MATCH/COMPÉTITION			
Co anime	Anime	Dirige	Assiste	Conseille	<mark>Dirige</mark>
L'élève est sous	L'élève est seul face	<mark>L'élève</mark>	L'élève est sous	L'élève gère le	<mark>L'élève est</mark>
la responsabilité	au groupe mais	<mark>décide et</mark>	la responsabilité	match en respectant	<mark>en</mark>
du professeur :	applique les consignes	<mark>assume</mark>	du professeur :	les choix du	<u>autonomie</u>
<mark>duo</mark>	du professeur		<mark>duo</mark>	<mark>professeur</mark>	<mark>complète</mark>

	>Participation aux obligations administratives				
Lo iouno	-inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings				
Le jeune coach en					
COLLÈGE					
COLLEGE	>participation au respect des protocoles d'avant et d'après match				
	>participation au respect des biens et des personnes				
	>Gestion des obligations administratives				
	-inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings				
	>gestion de l'échauffement				
Le jeune	>gestion des remplacements				
<mark>coach en</mark>	>participation à la gestion des temps morts (choix du moment et prise de parole éventuelle)				
LYCÉE	-participation aux choix stratégiques				
	-participation à la modération des comportements des joueurs				
	-veille au respect des protocoles d'avant et d'après match				
	-veille au respect des biens et des personnes				



Page 12 sur 16 8 octobre 2017

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.



Page 13 sur 16

8 octobre 2017

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Philippe DEKEYSER

<u>FFTir</u>

Isabelle BURGOT

Frédéric LAMOLLE

Marie Hélène LEJARD

UNSS

Sébastien THIBOT

Marie-Pierre ROUSSARD

Nathalie SALAS

Responsable Jeune Officiel

Responsable Formation

Délégué technique UNSS

Jérôme BROUSSIER

Référent FFtir

Thomas BERTAGNOLIO

Liaison service technique FFTir



Page 14 sur 16

8 octobre 2017

Annexe 1

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2017 et n'étant pas autorisées à participer aux Championnats de France 2018

NÉANT



Annexe 2

Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2017 et n'étant pas autorisées à participer en 2018

